

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer  
du Var  
Service Environnement Forêt

imprimé  
n° 1

**PERIODE DU 1er FEVRIER AU 31 MARS**

**DECLARATION D'INCINERATION EN FORET OU A MOINS DE 200 METRES**  
(il est rappelé que le brûlage des déchets verts est interdit)

Je soussigné \_\_\_\_\_  
demeurant à \_\_\_\_\_

Déclare (cocher la case utile) : dans les conditions suivantes :

<input type="checkbox"/> Brûler des végétaux coupés	DATE : (30 jours maximum)
<input type="checkbox"/> Brûler des végétaux sur pied	COMMUNE : LIEUX-DITS :

Je m'engage à (cocher obligatoirement toutes les cases) :

INCINERATION DE VEGETAUX COUPES	INCINERATION DE VEGETAUX SUR PIEDS
ne procéder à l'incinération de végétaux secs qu'en l'absence de vent et d'épisode de pollution de l'air, entre 8h et 16h30	ne procéder à l'incinération qu'en l'absence de vent et d'épisode de pollution de l'air, entre 8h et 16h30
ne pas faire de tas sous l'aplomb des arbres	ne pas incinérer plus de 2000 mètres carrés d'un seul tenant
constituer des tas qui ne dépassent pas 2 mètres de diamètre et 1 mètre de hauteur	procéder par bandes successives
ceinturer les tas par une bande de sécurité débroussaillée et ratissée de 5 mètres minimum	ceinturer le périmètre de l'opération par une bande de sécurité débroussaillée et ratissée de 5 mètres minimum
surveiller en permanence par du personnel en nombre suffisant équipé de moyens permettant d'en assurer le contrôle et l'extinction à tout moment; (à préciser) : _____	surveiller en permanence par du personnel en nombre suffisant équipé de moyens permettant d'en assurer le contrôle et l'extinction à tout moment; (à préciser) : _____
après l'incinération, éteindre soigneusement par noyage les cendres et résidus de manière à éviter toute reprise de combustion	après l'incinération, éteindre soigneusement par noyage les cendres et résidus de manière à éviter toute reprise de combustion
m'assurer de l'extinction complète des foyers	m'assurer de l'extinction complète des foyers
présenter immédiatement cette déclaration à toute réquisition lors de l'opération	présenter immédiatement cette déclaration à toute réquisition lors de l'opération

Les agents assermentés de la force publique peuvent suspendre à tout moment cette opération dès qu'une de ces consignes de sécurité n'est pas respectée.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(Signature)

**VISA DU MAIRE DE** \_\_\_\_\_  
le \_\_\_\_\_

**NB :** Imprimé à remplir en 2 exemplaires par le demandeur et à déposer **au moins 10 jours avant la date prévue** à la Mairie du lieu de l'opération.

- Destinataires :
- Intéressé
  - Mairie



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DU VAR

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer  
du Var  
Service Environnement Forêt

Imprimé  
n° 2

**PERIODE DU 1er JUIN AU 30 SEPTEMBRE**

**DEMANDE D'AUTORISATION D'EMPLOI DU FEU EN FORET OU A MOINS DE 200 METRES**  
(il est rappelé que le brûlage des déchets verts est interdit)

Je soussigné \_\_\_\_\_  
demeurant \_\_\_\_\_

Déclare (cocher la case utile) : dans les conditions suivantes :

<input type="checkbox"/> Faire un feu destiné à la cuisson	DATE :
<input type="checkbox"/> Faire un feu d'artifice	COMMUNE : LIEU(X)-DIT(S) :

Je m'engage à (cocher obligatoirement toutes les cases) :

<input type="checkbox"/> ne procéder à l'opération que sur un terrain débroussaillé conformément à la réglementation en vigueur
<input type="checkbox"/> ne procéder à l'opération qu'en l'absence de vent
<input type="checkbox"/> ceinturer l'emplacement sur lequel sera allumé le foyer d'une bande de sécurité débroussaillée et ratissée de 5 mètres minimum
<input type="checkbox"/> surveiller le foyer en permanence par du personnel en nombre suffisant équipé de moyens permettant d'en assurer le contrôle et l'extinction à tout moment; (à préciser) :
_____
<input type="checkbox"/> après l'opération, éteindre soigneusement par noyage les cendres et résidus de manière à éviter toute reprise de combustion
<input type="checkbox"/> m'assurer de l'extinction complète du foyer
<input type="checkbox"/> présenter immédiatement cette autorisation à toute réquisition lors de l'opération

Les agents assermentés de la force publique peuvent suspendre à tout moment cette opération dès qu'une de ces consignes de sécurité n'est pas respectée.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(Signature)

**AUTORISATION DU MAIRE**

M. \_\_\_\_\_, Maire de la Ville de \_\_\_\_\_  
autorise M. \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_  
le \_\_\_\_\_ au(x) \_\_\_\_\_ lieu(x)-dit(s)

aux conditions de sécurité supplémentaires suivantes : ( si nécessaire )

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(Signature)

NB.: Imprimé à remplir en 2 exemplaires par le demandeur et à déposer au moins 10 jours avant la date prévue à la Mairie du lieu de l'opération.

Destinataires :

- Intéressé
- Mairie